

Rapport de gestion 2021

SMACL Assurances

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	3
TITRE 1] GOUVERNANCE	4
TITRE 2] ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE	5
Chapitre 1 - Environnement économique	5
Chapitre 2 - Environnement financier	5
TITRE 3] ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE EN 2021	6
Chapitre 1 - Rapprochement avec la MAIF	6
Chapitre 2 - 2021 en chiffres	8
Chapitre 3 - Événements marquants de l'exercice 2021	12
TITRE 4] PERSPECTIVES 2022	15
TITRE 5] ÉTATS FINANCIERS	17
Chapitre 1 - Bilan actif au 31/12/2021	17
Chapitre 2 - Bilan passif au 31/12/2021	18
Chapitre 3 - Compte de résultat technique non vie au 31/12/2021	19
Chapitre 4 - Compte de résultat non technique au 31/12/2021	20
Chapitre 5 - Tableau des engagements reçus et donnés	21
Chapitre 6 - Délais de paiement des fournisseurs	22
TITRE 6] ANNEXE AUX COMPTES	23
Chapitre 1 - Faits caractéristiques de l'exercice	23
Chapitre 2 - Informations sur choix des méthodes utilisées.....	24
Chapitre 3 - Informations postes bilan et compte de résultat	27
TITRE 7] ACTIVITÉ EN MATIÈRE D'INNOVATION	42
Ateliers stratégiques	42
TITRE 8] ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE DES COMPTES	43
TITRE 9] MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2021	43
TITRE 10] FILIALES ET PARTICIPATIONS	43

PROPOS INTRODUCTIFS

Il y aura bientôt 50 ans que SMACL Assurances (société d'assurance mutuelle) a commencé à écrire son histoire au cœur des territoires. SMACL Assurances est aujourd'hui leader dans le domaine de l'assurance des Collectivités et de leurs élus (son marché historique) mais couvre également les risques auxquels sont exposés les associations, les entreprises et les particuliers. Elle est administrée par des élus locaux, des agents territoriaux, des dirigeants associatifs qui connaissent les besoins et les contraintes des territoires, qui veillent à l'adéquation des garanties et des services, qui sont attentifs au maintien d'une expertise forte et sont garants de la proximité avec les sociétaires.

SMACL Assurances est reconnue pour ses démarches sociétales en faveur du développement durable, de la santé et de la sécurité au travail. Cet engagement sociétal est notamment attesté par trois certifications et un label : l'amélioration continue de la qualité de service pour la gestion des sinistres IARD (ISO 9001) ; la maîtrise de l'impact de nos activités sur l'environnement (ISO 14001) ; la préservation du bien-être et de la sécurité des salariés (ISO 45 001) ; le respect de la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'entreprise (label diversité).

L'année 2021 restera celle marquant notre rapprochement avec le Groupe MAIF. Tout en poursuivant notre activité, notamment, le suivi et la stricte application de notre plan de rééquilibrage et nos autres actions liées à notre développement maîtrisé, nous avons mis en place les moyens d'aboutir au 31 décembre 2021 à une nouvelle construction porteuse d'avenir.

Le 24 septembre, les mandataires et administrateurs, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont validé les termes de l'accord entre les deux mutuelles stipulant que, à compter du 1^{er} janvier 2022 et avec l'accord de nos autorités de contrôle, une grande partie des contrats des personnes morales de droit public portés par SMACL Assurances, sont transférés à une nouvelle société d'assurance, SMACL Assurances SA, dont le capital est apporté par MAIF, SMACL Assurances et le Groupe VYV.

Deux principes fondamentaux constituent le socle de cette restructuration : la pérennité de l'entreprise (y compris de ses emplois) et de ses valeurs mutualistes. L'organisation opérationnelle confie à SMACL Assurances SA la charge de poursuivre, dans les mêmes conditions qu'actuellement, la gestion des contrats concernés par ce transfert, de telle sorte que les assurés ne ressentent aucun effet du changement de structure juridique.

Quant à la pérennité de nos valeurs mutualistes, socle de création de la mutuelle SMACL il y a 45 ans, la nouvelle organisation la consolide. Si SMACL Assurances SA est une société anonyme, celle-ci sera issue d'acteurs mutualistes historiques, qui ne recherchent pas à obtenir par ce biais des dividendes mais seulement à continuer à pouvoir assurer le monde territorial dans un environnement de plus en plus perturbé. C'est la raison pour laquelle SMACL Assurances comme MAIF ont souhaité que cette nouvelle société s'appelle SMACL Assurances SA, pour montrer que dans cette opération, les éléments de permanence l'emportent, et de loin, sur les éléments de nouveauté. Quant à la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances, son recentrage sur un portefeuille bien maîtrisé, tenant à la protection juridique des élus et des agents territoriaux et à la couverture des petites associations, garantit sa solidité financière pour l'avenir, et permet à sa gouvernance mutualiste de garder un droit de regard sur le marché des deux SMACL.

Le résultat de l'exercice 2021 de la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances, objet du présent rapport de gestion, est presque à l'équilibre (-0,1 M€). Il est composé en grande partie d'éléments non récurrents en lien avec la constitution de SMACL Assurances SA : produits exceptionnels et charge d'impôt liés aux actifs transférés à SMACL Assurances SA, provision pour dépréciation des actions de la SA et frais engagés en 2021 pour mener à bien les travaux du rapprochement.

Écouter, prévenir et assurer : le triptyque qui constitue le socle de notre mutuelle d'assurance se voit renforcé en 2021 au profit exclusif de ses sociétaires. Renforcement de nos fondamentaux, pérennité de nos actions mutualistes, solidarité et proximité avec notre sociétariat, telles sont les valeurs que SMACL Assurances a, en cette période inédite de crise sanitaire, à cœur de faire vivre.

Jean Luc de BOISSIEU
Président du Conseil d'Administration

Nota bene : pour la suite de ce rapport, SMACL Assurances désignera la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances, par différenciation d'avec SMACL Assurances SA (société anonyme).

TITRE 1 – GOUVERNANCE

SMACL Assurances (société d'assurance mutuelle), entreprise de l'économie sociale et solidaire, est la Mutuelle d'assurances dédiée aux territoires et à leurs acteurs.

Cet ancrage territorial s'affirme notamment dans sa gouvernance : en 2018, ses 120 000 sociétaires ont désigné les 120 mandataires mutualistes représentant la diversité du sociétariat (collectivités, associations, entreprises, élus et fonctionnaires territoriaux...).

Le Conseil d'administration, également renouvelé en 2018, comprend 20 administrateurs désignés en Assemblée générale et 2 administrateurs élus par et parmi les salariés de la Mutuelle. La stratégie de SMACL Assurances prend sa source dans les orientations votées en Assemblée générale par les mandataires mutualistes.

Le Conseil d'Administration, élu lors de l'assemblée générale de juin 2018



Jean-Luc De Boissieu
Président
du Conseil d'Administration



François Galard
Ancien Directeur régional des affaires sanitaires et sociales, représentant de la Ville de Rennes



Sylvie Mathieu
Ancienne Directrice de l'URIOPSS Lorraine, Présidente des associations d'aide à domicile Région Grand-Est



David Alphand
Conseiller du XV^e arrondissement de Paris



Daniel Gille
Ancien élu local, chef d'entreprise



Benoît Poitevin
Trésorier de la Fédération des écomusées et des musées de société



Jean Auroux
Fondateur de la Fédération des villes moyennes, ancien ministre ancien Maire de Roanne



Jean-Paul Gréard
Ancien Directeur régional d'une mutuelle



Marc Ressons
Adjoint au Maire de la commune de Margny-lès-Compiègne



Nathalie Bacquet
Directrice adjointe de Soluris



Izabela Hallalen
Cadre territoriale



Jérôme Saddier
Vice Président délégué du Crédit Coopératif



Jérôme Baloge
Maire de Niort, Président de la Communauté d'agglomération du Niortais



José Hoareau
Directeur associatif Tourisme à Saint-Nazaire



Jean-François Vergnaud
Ancien cadre territorial



Pierre Coilbault
Conseiller technique du président du CNFPT, ancien maire, ancien Vice Président d'un Conseil départemental



Michel Le Ralec
Maire honoraire de Trélévern



François Werner
Maire de Villers-lès-Nancy, Vice Président de la Région Grand Est délégué au numérique, Président de la Commission enseignement supérieur et recherche



Lucile Colin
Administratrice élue par les salariés



Dominique Legrand
Directeur général des services de la Ville de Chamalières, Vice Président du Syndicat national des Directeurs généraux de services des collectivités territoriales (SNDGCT)



Guillaume Gacon
Administrateur élu par les salariés



Chantal Mainguené
Ancienne Directrice des affaires juridiques de Rennes Métropole, Présidente du réseau des juristes territoriaux de l'Ouest

(1) Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Jérôme Saddier en juillet 2021 et a nommé Elodie Blanquet-Blaquière en octobre 2021.

TITRE 2 – ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE

CHAPITRE 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La crise sanitaire entamée en 2020 avec des périodes successives de confinement, a perduré en 2021, même si les phases de confinement ont été moins drastiques. Le caractère imprévisible des évolutions de risques induites par cette crise sanitaire, et la difficulté à les modéliser ont fortement impacté le marché de l'assurance. Les assureurs ont globalement révisé leurs contrats pour limiter leurs expositions notamment sur des garanties telles que les pertes d'exploitation.

Même si cette crise sanitaire reste un événement important en 2021, tant au niveau national qu'international, les risques climatiques demeurent une préoccupation majeure : les dix catastrophes naturelles les plus significatives de 2021 ont causé plus de 150 milliards d'euros de dommages. L'enchaînement de tempêtes, inondations, grêle, gel, vraisemblablement imputables au dérèglement climatique accroît le coût de ces événements, qui atteignent des zones de plus en plus développées.

Pour mémoire, citons :

- la tempête URI au Texas, avec une intense vague de froid qui a induit plus de 20 milliards d'euros de dommages,
- les fortes inondations de juillet en Allemagne, en Belgique et dans les pays limitrophes, qui ont coûté plus de 40 milliards d'euros (il s'agit du plus lourd événement climatique en Europe depuis les tempêtes Lothar et Martin de 1999),
- la tempête IDA (fin août/début septembre), qui a notamment entraîné des inondations à New York, avec plus de 60 milliards d'euros de dommages.

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT FINANCIER

L'année 2021 reste marquée par la poursuite de la pandémie Covid-19, mais à la différence de 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas eu de conséquences majeures sur l'économie, par ailleurs soutenue par de gigantesques plans de relance. 2021 a constitué une année record pour les indices boursiers. Ainsi, le CAC 40, qui a dépassé les 7 000 points — à son plus haut niveau historique —, a progressé de 29 % sur l'exercice. Les marchés actions ont bénéficié des politiques accommodantes des banques centrales se traduisant par une abondance de liquidités, ainsi que par les mesures de soutien à l'économie ayant permis une croissance rapide des profits des entreprises.

En outre, le déploiement des campagnes de vaccination à travers le monde et la levée progressive des restrictions sanitaires ont favorisé la reprise économique dans de nombreux pays. Dans un environnement de hausse de la consommation et d'une envolée du prix des matières premières, la reprise s'est accompagnée d'une progression de l'inflation en Europe. En France, elle a atteint 1,6 %, niveau le plus haut depuis 2018. Ce contexte inflationniste a conduit les banques centrales à envisager un resserrement de leurs politiques monétaires, provoquant de fortes tensions sur les taux souverains. Ainsi, l'OAT 10 ans, qui émergeait à -0,34 % fin 2020, s'établit à +0,20 % fin 2021.

L'année politique, quant à elle, a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, dont l'application a entraîné quelques crispations. Elle a également été le théâtre des élections américaines, qui ont investi Joe Biden — dans un contexte tendu —, à l'origine d'un plan de relance dont l'ampleur a eu des répercussions bien au-delà des États-Unis.

À l'image de 2021, l'année 2022 est porteuse d'incertitudes sur le plan économique mondial, toujours sous la menace de la pandémie et de l'inflation. Vient s'y ajouter la dimension politique française, avec les élections présidentielles et législatives à venir.

TITRE 3 – ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE EN 2021

CHAPITRE 1 – RAPPROCHEMENT AVEC LA MAIF

Si les travaux de rapprochement avec le Groupe MAIF se sont déroulés tout au long de l'année 2021, le projet a, en réalité, été lancé, à la demande du Groupe VYV, à la fin de l'année 2020.

Contexte et situation

Une conviction forte, partagée depuis 2018, établit que SMACL Assurances, dans son contexte concurrentiel, et surtout compte tenu de ses contraintes économiques et prudentielles, n'a plus la capacité de poursuivre seule, sans adossement, une trajectoire équilibrée et sereine.

C'est pourquoi, en janvier 2019, SMACL Assurances a rejoint l'UMG Groupe VYV, entrant ainsi dans un « groupe prudentiel » garantissant la solidarité financière de ses affiliés, et renforçant ses fonds propres par l'émission de dette subordonnée.

Les derniers exercices ont vu le résultat et le niveau de solvabilité de SMACL Assurances se dégrader, et le coût de la réassurance augmenter. En 2020, cette situation a conduit SMACL Assurances à présenter à son Conseil d'Administration, puis à l'ACPR, un plan de redressement courant jusqu'en 2024. Il s'avère indispensable pour SMACL Assurances de renforcer durablement sa solvabilité pour soutenir un développement pérenne et d'inscrire son projet d'avenir au sein d'un ensemble où son activité a toute sa place. La voie d'un rapprochement avec le groupe MAIF a été évoquée et encouragée par le Groupe VYV dont MAIF est le partenaire stratégique en IARD des Particuliers et en Assurances de Personnes.

En fin d'année 2020, puis en 2021, les réunions institutionnelles et opérationnelles avec la MAIF se sont succédé dans un calendrier dynamique en adéquation avec une volonté affirmée de transparence, d'information permanente et d'aboutissement conduisant à une mise en place du projet au 1^{er} janvier 2022.

Les élus et les équipes de SMACL Assurances ont été pleinement mobilisés sur le projet de rapprochement, qui se concrétise définitivement à la fin de l'année 2021 :

- 24 septembre : vote favorable de l'Assemblée générale extraordinaire de SMACL Assurances,
- 16 décembre : accord du Collège de l'ACPR (publication au Journal Officiel du 31 décembre 2021).

SMACL Assurances et Groupe MAIF : des forces et des savoir-faire complémentaires

Par leur rapprochement, SMACL Assurances et le groupe MAIF mettent en commun une expertise complémentaire sur le marché des personnes morales. La première a une présence majoritaire sur les Marchés Publics et une activité en croissance sur le marché des Associations, quand la seconde est significativement positionnée sur le marché des Associations et en croissance sur les Marchés Publics.

Les deux structures ont par ailleurs connu un développement récent et stratégique sur le marché des Entreprises. SMACL Assurances et MAIF sont des marques aux valeurs fortes et reconnues sur les marchés des personnes morales. Leurs réseaux de distribution sont complémentaires : réseaux de partenaires et courtiers pour SMACL Assurances, réseau de proximité pour MAIF.

Création d'une filiale commune :

Face à l'enjeu de renforcement durable de la solvabilité de SMACL Assurances, le projet de rapprochement s'est concrétisé par la création d'une filiale commune avec la MAIF, SMACL Assurances SA.

Au terme de cette opération, la mutuelle historique, SMACL Assurances, demeure indépendante et conserve sa souveraineté institutionnelle et sa gouvernance mutualiste. SMACL Assurances devient l'acteur institutionnel « tête de pont » des deux mutuelles dans le monde territorial.

Les collaborateurs de SMACL Assurances ont été transférés dans la filiale commune avec le maintien du statut social SMACL Assurances dans la filiale commune, avec une renégociation obligatoire dans un délai de 15 mois. La MAIF et la filiale commune ont pris l'engagement de garantir à tous les collaborateurs le maintien d'un emploi identique ou équivalent.

La création d'une filiale commune rapproche les ambitions de SMACL Assurances et celles de MAIF. Les deux sociétés peuvent ainsi coconstruire une vie mutualiste autour des activités communes pour animer ensemble, au niveau territorial, de façon active et concertée, les relations mutualistes et militantes avec les sociétaires et les assurés.

Dans ce nouvel environnement, SMACL Assurances aura la capacité de poursuivre un développement sécurisé, de favoriser le maintien des partenariats existant sur l'ensemble de ses marchés, tout en conservant son identité, portée par son nom, sa marque et ses équipes.

L'essentiel des activités de SMACL Assurances est transféré à la filiale commune au 1er janvier 2022 sous forme d'apport partiel d'actifs, avec une rétroactivité comptable au 1^{er} janvier 2021. Les données d'activité, les états financiers et l'annexe comptable présentés pour l'exercice 2021 dans le présent rapport intègrent donc les effets de l'opération.

Après l'opération, le portefeuille assurance de SMACL Assurances est constitué :

- Des contrats d'assurance afférents aux associations assurées en direct et celles apportées par les caisses régionales du Crédit Agricole,
- De l'assurance personnelle des élus et agents territoriaux, des contrats Protection Fonctionnelle, des contrats de Protection Juridique des associations, de responsabilité civile des dirigeants et de protection des bénévoles associatifs.

Un avenir à coécrire

À partir de 2022, SMACL Assurances et MAIF auront à consolider leur présence sur les marchés publics, entreprises et associations, en s'appuyant sur les forces et positionnements de chacun : segments de marchés, réseaux de distribution, marques.

Ce nouvel ensemble, doté de fortes capacités financières et techniques, poursuivra un objectif de développement sécurisé et maîtrisé sur les marchés des personnes morales en ambitionnant de souscrire des affaires significatives.

Enfin, le partage des investissements permettra, pour la filiale commune, l'allègement des coûts et l'accélération de la transformation, notamment des systèmes d'information sur le marché des personnes morales comme sur celui des particuliers.

[47 060]

Associations
issues du partenariat CRCA
nous confient l'assurance
de leurs risques

Chiffre d'affaires 2021

12,7 M€

[13 110]

Associations
souscription en direct
s'appuient sur notre savoir-faire
pour sécuriser leur activité.

Chiffre d'affaires 2021

8,1 M€

[23 460]

12 520 assurés
nous confient la couverture des risques
liés à leurs fonctions d'élus ou de
fonctionnaires territoriaux, et
10 940 personnes morales
de droit public
souscrivent des garanties de protection
juridique et fonctionnelle

Chiffre d'affaires 2021

8,7 M€

[32]

Contrats groupes
souscrits par un syndicat,
une association, un partenaire
permettant à ses membres de souscrire
un contrat avec des conditions
générales et tarifaires négociées.

Chiffre d'affaires 2021

1,0 M€

[31] M€

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL 2021

Répartition des cotisations par marché

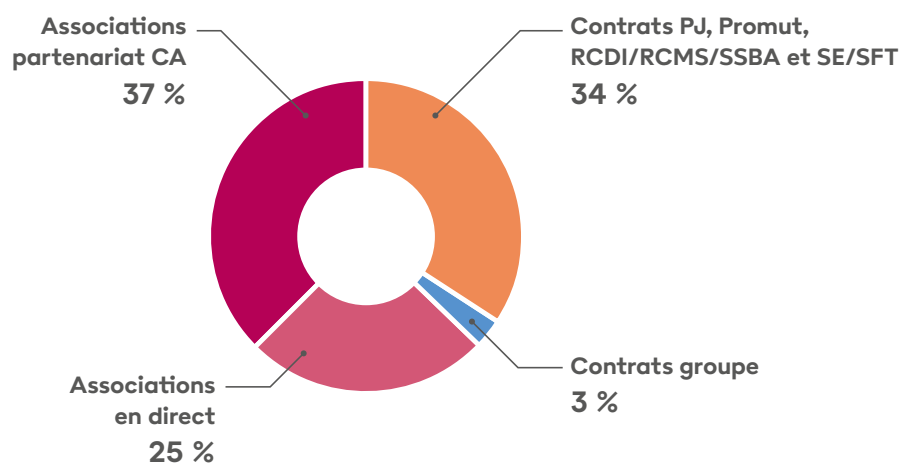
	Chiffres d'affaires 2021	Chiffres d'affaires 2020	Évolution 2021/2020
Personnes Morales de Droit Public	8,2	295,5	-97 %
Associations & ESS ⁽²⁾ (y compris contrats groupe)	21,2	33,7	-37 %
Dont IARD	20,9		
Dont Construction	0,3		
Entreprises	0,0	77,7	-100 %
Particuliers (y compris contrats groupe)	1,2	20,7	-94 %
TOTAL	30,6	427,6	-93 %

La forte baisse du chiffre d'affaires en 2021 résulte du transfert d'activités opéré vers SMACL Assurances SA dans le cadre du rapprochement avec la MAIF. Les contrats se rapportant à l'assurance IARD du marché des entreprises et des personnes morales de droit public, ainsi que ceux se rapportant aux branches risques statutaires et construction des personnes

morales de droit public, sont transférés à la SA. La société d'assurance mutuelle SMACL Assurances transfère également les contrats d'assurance IARD des associations souscrites via des courtiers.

Les activités restant dans la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances sont représentées dans le graphique ci-dessous.

Ventilation des cotisations 2021

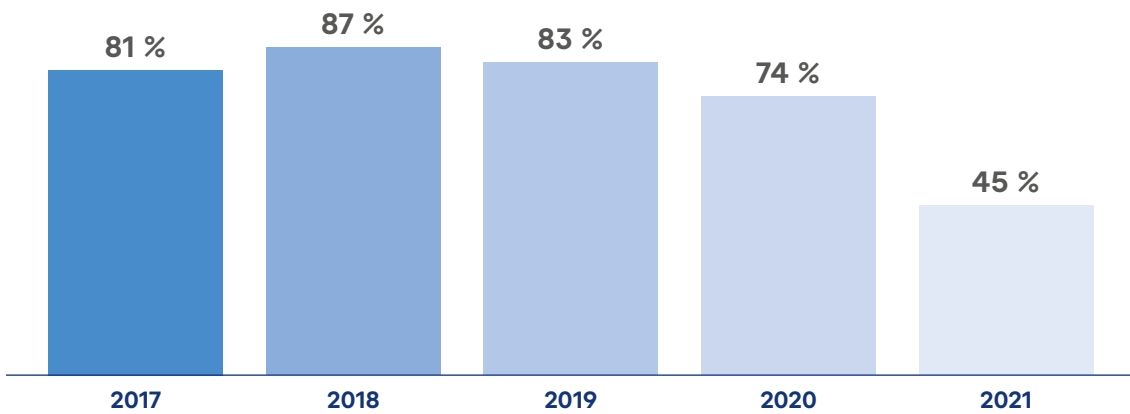


Sur l'exercice 2021, l'ensemble des cotisations du marché des associations souscrites en direct, c'est-à-dire sans le recours à un intermédiaire, font partie du portefeuille de SMACL Assurances.

À partir du 1^{er} janvier 2022, les nouveaux assurés associatifs seront intégrés au portefeuille de SMACL Assurances SA.

(2) ESS : économie sociale et solidaire.

S/C nets de réassurance vus en fin d'exercice de survenance



Le S/C de l'exercice 2021, arrêté sur le périmètre de SMACL SA est en adéquation avec les projections réalisées dans le cadre du pluriannuel.

Résultat de l'exercice 2021

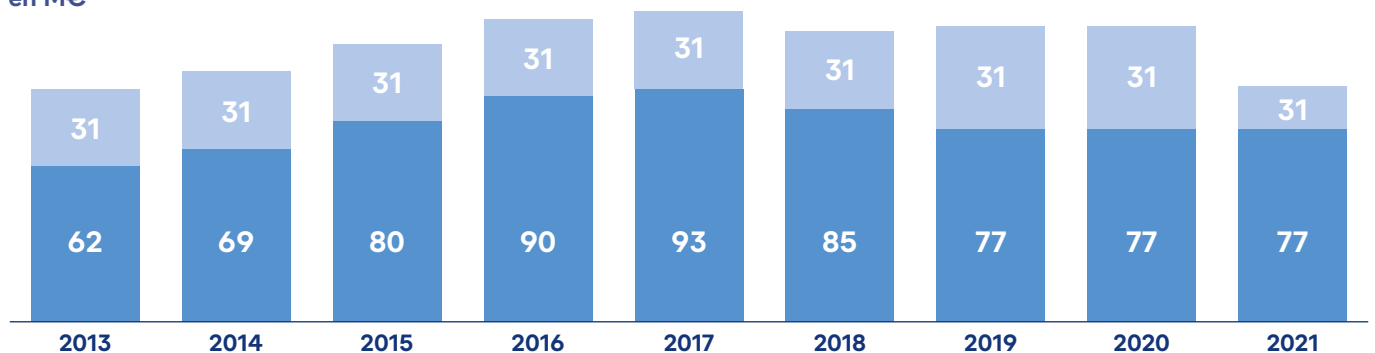
Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à -0,1 M€.

L'année est marquée par des opérations exceptionnelles liées à la constitution de SMACL Assurances SA :

- Éléments exceptionnels liés à l'apport partiel d'actifs
- Charge d'impôt correspondant aux écarts de valorisation des actifs et des passifs apportés à SMACL Assurances SA par SMACL Assurances.
- Chargements de gestion, consistant en une dotation de la provision pour frais de gestion de sinistres (PFGS), rendue nécessaire par la prédominance des branches responsabilité dans SMACL Assurances

Évolution des fonds propres et assimilés

en M€



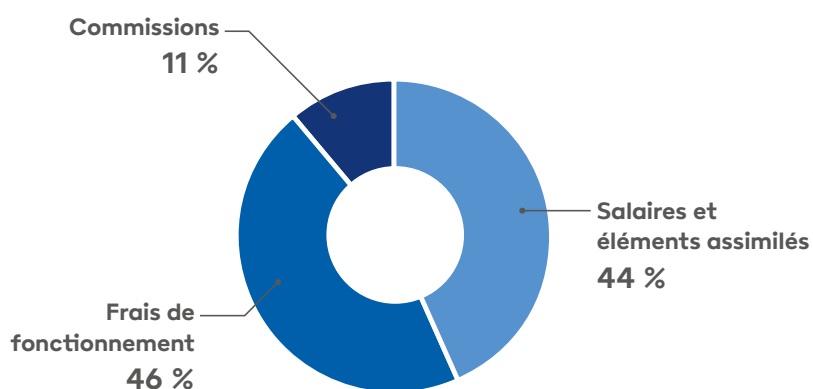
■ Emprunts subordonnés ■ Fonds propres

Le résultat net de l'exercice 2021, -0,1 M€, réduit autant les fonds propres. L'exercice 2021 est marqué par le remboursement des 25 M€ de titres participatifs, dans le cadre de la stratégie de désendettement de SMACL Assurances.

Évolution des frais généraux

Le ratio de frais généraux/cotisations s'établit à 35,6 % hors frais exceptionnels non récurrents liés au rapprochement avec la MAIF et à la constitution de SMACL Assurances SA, et à 55,2 % en incluant ces frais non récurrents.

Répartition des frais généraux par grands postes



Persistance de la crise sanitaire en 2021

L'épidémie COVID19 qui sévit en France depuis janvier 2020 s'est poursuivie sur l'année 2021. Elle a impacté l'activité de la Mutuelle sur son fonctionnement opérationnel mais de façon atténuée par rapport à l'année 2020, les décisions prises et les mesures mises en place au cours de la première année d'épidémie permettant d'afficher une certaine maîtrise des événements.

Troisième confinement national du 3 avril au 3 mai 2021 et campagne de vaccination.

La campagne de vaccination a débuté en France à la fin du mois de décembre 2020, puis s'est intensifiée dès le début 2021 en priorisant les personnes âgées, les personnes souffrant de comorbidités et les soignants. L'accès à la vaccination a ensuite été déployé progressivement au reste de la population, au gré des livraisons de vaccins et de la mise en place de grands centres de vaccination dans tout le pays.

Malgré le déploiement de la vaccination, une troisième vague du coronavirus Covid-19 a touché la France en début d'année 2021, en raison notamment de l'apparition de nombreux variants du virus. Elle a entraîné une nouvelle surcharge des services hospitaliers et a généré la mise en place de nouvelles restrictions.

Le 31 mars 2021, lors d'une allocution solennelle, Emmanuel Macron a annoncé, face à la montée des cas de Covid et à la saturation des services hospitaliers, l'étendue des mesures de confinement déjà en vigueur dans 19 départements à tout le territoire métropolitain à compter du 3 avril au soir pour une durée de quatre semaines. Pour enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19, les entreprises ont été de nouveau invitées à « systématiser » le travail à distance, sachant que l'annonce du 3^e confinement s'est accompagnée d'une fermeture des crèches et des établissements scolaires. Sans le rendre obligatoire, le ministère du Travail a préconisé le recours au télétravail à 100 % lorsque l'activité le permettait. Compte tenu de la crise sanitaire, l'employeur pouvait imposer le télétravail. Néanmoins, la règle mise en place en janvier 2021, qui autorisait un salarié à demander un retour sur son lieu de travail un jour par semaine, demeurait valable.

Fin 2021, cinquième vague de l'épidémie

Face à la propagation du variant Omicron, de nouvelles mesures sanitaires destinées à limiter l'ampleur de la 5^e vague de l'épidémie ont été annoncées par le Premier ministre et le ministre de la Santé le 27 décembre 2021 : passe sanitaire, puis passe vaccinal, délai réduit pour la dose de rappel, télétravail obligatoire 3 jours minimum, rassemblements limités, retour du port du masque dans certains centres-villes, consommation d'aliments et de boissons interdite dans les transports collectifs...

D'un point de vue opérationnel,

nous avons su réagir à chaque décision gouvernementale de confinement en nous appuyant sur les procédures mises en place en 2020 consolidées par un niveau d'équipement des salariés permettant notamment de répondre aux mesures de télétravail plus ou moins strictes.

En 2021, la quasi-totalité des salariés ont pu poursuivre leurs activités et missions tout en respectant les mesures de télétravail. Comme en 2020, seule une dizaine de salariés a été régulièrement présente sur le site niortais pour assurer la continuité de service (Informatique / Moyens généraux / Ressources Humaines et Comptabilité).

La phase de déconfinement de début mai 2021 a permis de mettre en avant là aussi, la stratégie construite en 2020 autour du maintien de la prévention de la santé des salariés et de conditions de travail sécurisées : respect des mesures barrières, protection des salariés en situation de fragilité, réponse aux besoins de l'activité de l'entreprise, etc. Dans ce cadre, l'accord de télétravail, conclu en décembre 2020 avec les organisations représentatives des salariés, a pu entrer en application.

S'agissant de la Gouvernance de la Mutuelle,

et comme convenu en 2020, nous avons poursuivi l'organisation de la vie mutualiste à distance y compris, et pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée Générale de la Mutuelle. « Le rythme de croisière » adopté l'année précédente a permis de répondre à nos obligations statutaires et, au-delà, de délivrer l'information due à nos sociétaires et nécessaire à la prise de décisions par leurs représentants.

Fin de la campagne de souscription Sécurité Élus

Au regard de la modification intervenue en 2020 sur l'organisation des élections municipales (report du deuxième tour des élections au 28 juin 2020 soit plus de 3 mois après le premier tour), nous avons pris la décision de poursuivre l'action de promotion et de développement du produit « Sécurité Élus » tout au long du premier semestre 2021. Cette décision permettait également d'intégrer les élections départementales et régionales prévues en mars 2021 et décalées à juin 2021 à cause de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021, le bilan définitif de la campagne traduit une progression du portefeuille de 1796 contrats, soit une hausse de 18,5 % par rapport au portefeuille 2019, et de 341 milliers d'€ de cotisations, soit une progression de 12 % par rapport au portefeuille 2019.

Les nouveaux sociétaires sont des hommes (59 %) et des femmes (41 %) de 56 ans en moyenne, provenant en majorité de communes de moins de 1 500 habitants, et répartis sur l'ensemble du territoire. Les adhésions collectives (adhésion de l'ensemble du conseil municipal) et multiples (adhésion d'une fraction du conseil municipal) représentent 63 % des nouvelles souscriptions.

Renouvellement du contrat avec la Fédération Française de Judo

La Fédération Française de Judo et disciplines associées et ses 400 000 licenciés font une nouvelle fois confiance à SMACL Assurances, en partenariat avec Pacifica, pour couvrir l'ensemble de ses risques : la responsabilité civile de la Fédération, de ses organismes affiliés et de ses membres, les accidents corporels, la protection juridique, la responsabilité des dirigeants et l'assistance aux personnes. Cet accord sera l'occasion en 2024, comme lors des Jeux Olympiques de Tokyo, d'être le partenaire privilégié de l'équipe de France, et ainsi d'en assurer ses sportifs. Une offre complémentaire d'assurance « Clubs de Judo » a été mise à disposition des Caisses régionales de Crédit Agricole. Elle permet de proposer des garanties complémentaires (véhicules, locaux et matériel) à l'ensemble des 5 500 clubs affiliés dans toute la France, mais aussi aux comités départementaux et ligues régionales.

La poursuite d'actions de développement dans le cadre de l'affiliation à VYV

SMACL Assurances a participé en 2021 à un projet de formation virtuelle ou immersive sponsorisé par le Groupe VYV. Le Groupe VYV a la volonté d'accompagner les entités dans leur transformation en proposant, entre autres, la mutualisation des outils de formation.

Ce projet de formation immersive a été mis au point et présenté par la société UPTALE, qui a déjà élaboré et mis en place des projets similaires pour d'autres entreprises et, notamment :

- Une solution permettant aux nouveaux arrivants l'appropriation du processus de vente gré-à-gré (découverte du besoin, évaluation de la faisabilité, gestion des objections, clôture).
- Une formation pour préparer et conduire un échange musclé avec tout client dont le projet a pris du retard, les intérêts de chacun et la qualité de la relation client devant être préservés.
- Une procédure de visite d'un commerce, visant à mettre les nouvelles recrues en contact avec les clients, en situations, comme s'ils étaient sur le terrain.

L'objectif est d'enrichir les programmes d'apprentissage avec une solution qui a de multiples atouts :

- 75 à 90 % de rétention de l'information à long terme contre 10 à 20 % pour les méthodes traditionnelles ;
- Cinq fois plus engageante qu'une solution d'apprentissage classique ;
- 30 % de coût logistique en moins par rapport à une formation présentielle ;
- Éprouvée et reconnue par plus de 100 grandes entreprises.

En 2021, SMACL Assurances a réalisé ce projet pour ses inspecteurs développement, afin de les former sur la posture à adopter vis-à-vis des élus ou décideurs locaux. L'objectif est d'améliorer l'approche de ces personnes par les inspecteurs, de démystifier le contact, d'accroître la confiance en soi, le tout sur un mode d'apprentissage ludique, permettant une mise en situation.

Le remboursement des titres participatifs

Collatéralement à l'opération de rapprochement avec la MAIF, SMACL Assurances a procédé au remboursement de 24,7 M€ de titres participatifs. La détention de cette dette subordonnée ne se justifiait plus après le transfert de l'essentiel des activités de SMACL Assurances dans SMACL Assurances SA.

Cette opération de désendettement a été autorisée par l'ACPR conformément aux dispositions légales en vigueur.

Par ce remboursement, SMACL Assurances ramène sa dette de 41,2 M€ à 16,5 M€. Cette opération réduit les charges financières de l'entreprise sans mettre en risque sa solvabilité.

Une maîtrise des risques bilantiels

Le Conseil d'administration a défini en fin d'exercice 2020, les lignes directrices de la politique de placements 2021. Elles s'inscrivent dans la continuité par rapport aux exercices précédents, l'orientation générale de prudence donnée à la politique de placement étant maintenue.

Conformément aux lignes directrices de la politique de réassurance définies par le Conseil d'administration, l'économie générale du programme de réassurance 2021 est similaire à celle de 2020.

Cette politique de réassurance garantit :

- Une protection optimisée en termes de garanties pour sécuriser les opérations d'assurance, protéger le ratio de solvabilité et le résultat technique toutes branches confondues,
- La poursuite des opérations de souscription au plus près des demandes des sociétaires,
- Un placement auprès de réassureurs ayant une notation de qualité, en respectant une dispersion suffisamment large.

Enfin, les lignes directrices de la politique de provisionnement n'ont pas fait l'objet d'une évolution notable par rapport à l'exercice précédent.

Responsabilité sociétale d'entreprise

La démarche globale de responsabilité sociétale mise en œuvre au sein de SMACL Assurances s'articule notamment autour de trois certifications, obtenues dès 2012 et d'une labellisation Diversité obtenue en 2015, attestant de manière formelle son implication dans une démarche d'amélioration continue.

Le Conseil d'administration, le Comité des mandataires, le Comité RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste) ainsi que l'ensemble des équipes opérationnelles de SMACL Assurances sont mobilisés autour de ces enjeux. La déclaration de performance

extra-financière établie chaque année par SMACL Assurances met en évidence l'implication de la Mutuelle pour déployer un modèle économique viable, socialement équitable et écologiquement responsable.

Compte tenu de son affiliation au Groupe VYV depuis le 1^{er} janvier 2019, la déclaration de performance extra-financière de SMACL Assurances est désormais intégrée à celle du groupe.

Ressources humaines

Les 858 salariés de SMACL Assurances ont été transférés dans SMACL Assurances SA dans le cadre de l'opération menée avec la MAIF. Après ce transfert, SMACL Assurances ne compte plus aucun salarié. La gestion opérationnelle et les fonctions support de SMACL Assurances sont confiées aux salariés de SMACL Assurances SA, dans le cadre d'une convention d'externalisation entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

L'effectif de SMACL Assurances transféré vers SMACL Assurances SA présente les caractéristiques suivantes. L'âge moyen des salariés est de 41 ans, similaire à celui des années précédentes. L'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise est de 11 ans. L'effectif total est composé de 68 % de femmes. La part des femmes dans l'effectif cadre est de 54,5 %.

En 2021, SMACL Assurances a maintenu un fort investissement en matière de formation, avec près de 4 % de la masse salariale consacrés à cette mission (en progression significative par rapport à l'exercice précédent). La Mutuelle attache également beaucoup de prix à l'accompagnement des jeunes en période de formation, avec notamment l'accueil en 2021 de plus de 42 salariés dans le cadre de formations diplômantes en alternance, chacun étant pris en charge par un tuteur identifié. Une attention particulière a été portée à ces salariés au cours de l'exercice compte tenu de la prépondérance du télétravail imposée par les dispositions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.

SMACL Assurances conduit également des actions volontaristes en faveur des personnes en situation de handicap : le taux d'emploi 2021 de personnes en situation de handicap est stable par rapport à l'exercice précédent, avec un taux d'emploi direct de plus de 7 %.

L'éthique mutualiste et la culture interne de l'entreprise constituent le terreau dans lequel s'enracine et se nourrit la politique de ressources humaines de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'astreint à assurer une bonne qualité de vie professionnelle à ses salariés, notamment au travers d'un dialogue social constructif, et du maintien de conditions de travail visant à favoriser le développement professionnel et l'épanouissement personnel de chaque salarié.

TITRE 4 – PERSPECTIVES 2022

Changement de Direction générale

À compter du 1^{er} janvier 2022, la direction générale de la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances est renouvelée. Monsieur Paul Le Maout remplace Monsieur Frédéric Costard en tant que directeur général. Il n'y a plus de directeur général délégué ni de directeur général adjoint.

Convention d'externalisation avec SMACL Assurances SA

Lors de la constitution de SMACL Assurances SA, SMACL Assurances a transféré la majorité de son portefeuille de contrats d'assurance. Cette opération s'est accompagnée d'un transfert de l'ensemble de ses salariés et de la majeure partie des actifs, en ce compris le système d'information. SMACL Assurances poursuit néanmoins son activité d'assurance. Le portefeuille de contrats qu'elle a conservé nécessite une commercialisation et une gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires. SMACL Assurances a besoin également d'une assistance juridique, administrative et technique afin de pouvoir répondre aux exigences statutaires, légales, réglementaires, comptables et fiscales qui lui sont applicables.

Afin de pouvoir répondre aux impératifs précités, à la fois pour la gestion de ses contrats d'assurance et de sa structure juridique, SMACL Assurances a décidé de confier à SMACL Assurances SA les prestations décrites dans une convention dite « d'externalisation ». Cette externalisation permettra de garantir la continuité de la gestion des activités externalisées en raison de la connaissance dont dispose le personnel de SMACL Assurances SA de cette activité.

SMACL Assurances et SMACL Assurances SA ont convenu que certaines opérations ou activités confiées s'inscrivent dans le cadre de l'externalisation d'activités opérationnelles importantes ou critiques au sens de l'article 49 de la Directive 2009-138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des textes pris pour leur application.

Cette externalisation a fait en conséquence l'objet d'une notification auprès de l'ACPR en date du 19 novembre 2021.

Afin d'évaluer l'exécution de la convention d'externalisation, un comité de pilotage a été mis en place. Composé de représentants des deux structures, il se réunira au moins une fois par an.

Dans le cadre de l'exécution des services afférents aux opérations d'assurance et des prestations afférentes aux fonctions supports, SMACL Assurances SA percevra une rémunération versée par SMACL Assurances. La méthode globale de calcul de la rémunération de

SMACL Assurances SA sera réexaminée chaque année et validée par le comité de pilotage susmentionné.

La Convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois années avec tacite reconduction pour des périodes similaires, sauf en cas de résiliation par SMACL Assurances ou SMACL Assurances SA moyennant le respect d'un délai de préavis de douze mois avant son échéance triennale.

Réassurance de l'activité avec SMACL Assurances SA

À compter de 2022, SMACL Assurances bénéficiera d'un programme de réassurance souscrit conjointement avec SMACL Assurances SA. Ce programme s'inscrit dans la continuité de celui en vigueur pour SMACL Assurances avant l'opération de transfert.

Sur l'activité du marché des associations et de l'économie sociale et solidaire, ce programme sera complété par un traité de réassurance en quote-part à 90 % souscrit auprès de SMACL Assurances SA. Les cotisations et les sinistres de l'activité Associations seront donc cédées à 90 % à SMACL Assurances SA à compter du 1^{er} janvier 2022.

Perspectives d'évolution du chiffre d'affaires en 2022

L'évolution du périmètre d'activité de SMACL Assurances à compter du 1er janvier 2021, réellement concrétisée au 1er janvier 2022 oblige à revoir nos ambitions en termes de progression du chiffre d'affaires.

L'année 2022 sera avant tout consacrée à la consolidation du portefeuille conservé par la SAM et à la mise en place de réflexions sur les actions de développement possibles à court et moyen terme.

Ces actions devront notamment prendre en compte la disponibilité des équipes de SMACL Assurances SA, SMACL Assurances (société d'assurance mutuelle) devant s'appuyer sur les ressources de sa filiale pour concrétiser toute action opérationnelle.

Ces réflexions pourront notamment porter sur l'amélioration du taux d'équipement du portefeuille « associations historiques » afin de maîtriser l'érosion du portefeuille « associations Crédit Agricole ».

Cette amélioration du taux d'équipement s'appuiera sur la diffusion des produits :

- RCDI (Responsabilité Civile des Dirigeants) destiné à protéger les dirigeants d'associations et plus largement de structures de l'économie sociale et solidaire
- SSBA (Sécurité Salariés et Bénévoles d'Associations) destiné à protéger les salariés et bénévoles en cas de mise en cause de leur responsabilité personnelle.

Il sera nécessaire d'identifier, comme nous l'avons fait pour le marché des collectivités territoriales, des organisations, associations et/ou syndicats représentatifs du secteur de l'ESS auprès desquels proposer ce contrat encore trop rarement souscrit.

Le produit Sécurité Elus présente un potentiel de développement au regard du niveau actuel de notre portefeuille (environ 11 000 contrats), notre pays comptant 560 000 élus dont 150 000 maires et adjoints, population d'élus particulièrement exposée aux risques liés au mandat électif.

La souscription de ce contrat se réalise l'année des élections municipales et dans une moindre mesure lors des élections départementales et régionales. Cependant, la loi de 2014 sur le non-cumul des mandats nous conduit à envisager une action certes limitée mais valorisante, lors des prochaines élections législatives en juin 2022. En effet, les précédentes élections législatives de juin 2017 ont conduit près de 40 % des députés à abandonner leur mandat municipal au profit de leur mandat national dans le cadre de la loi de 2014 précitée.

Ce sont ainsi environ 200 conseils municipaux qui ont élu un nouveau Maire. Même s'il s'agit dans la plupart des cas d'une personne déjà élue et souvent adjointe, cela représente pour nous une opportunité de rencontre et d'échange avec, dans la plupart des cas, un édile d'une collectivité moyenne ou importante, typologie de collectivités où notre implantation est la plus faible sur le contrat sécurité élus.

En résumé, le développement de SMACL Assurances s'appuiera avant tout sur la protection des « décideurs locaux » c'est-à-dire des personnes physiques engagées sur leur territoire dans les collectivités territoriales et dans les structures de l'ESS, champ d'action attribué à notre mutuelle.

Actions de développement 2022 liées à nos partenariats

Dynamisation de notre partenariat avec LCL (Groupe Crédit Agricole)

LCL lance notre nouvelle offre Assurance des associations (ADA) via l'extranet de souscription. Il s'agit d'une évolution importante de notre partenariat avec LCL qui, jusqu'à présent, utilisait la version papier de notre offre. Cette décision doit démultiplier le nombre d'adhésions sur cette cible des associations non gestionnaires.

LCL prend également la décision de prospecter les associations gestionnaires avec l'appui de leur récent réseau « d'assureurs pros » sur le terrain. Cette dernière action se mettra progressivement en place en 2022 et annonce des premiers résultats positifs fin 2022 et surtout en 2023.

Évolution de l'offre carte CSF

Une réflexion est lancée sur 2022 avec notre partenaire CSF afin de réétudier les garanties en inclusion dans les cartes CSF et CSF+ destinées aux adhérents de notre partenaire. L'objectif pour le CSF est de remplacer les deux cartes actuelles par une seule afin d'en améliorer la diffusion et la vente. Nous avons adressé fin 2021 les informations tarifaires et techniques permettant d'enrichir la réflexion et d'aboutir à une solution positive courant 2022.

TITRE 5 – ÉTATS FINANCIERS

CHAPITRE 1 – BILAN ACTIF AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels		34 078
3 Placements	109 420	411 889
3a Terrains et constructions	2	24 411
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	71 105	
3c Autres placements	38 314	386 369
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 108
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	3 151	151 035
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	9	50
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	3 143	150 985
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (Vie)		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	1 959	45 657
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	1 278	19 678
6aa Primes restant à émettre	280	3 722
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	998	15 956
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		21 755
6c Autres créances :	681	4 224
6ca Personnel		25
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	673	2 243
6cc Débiteurs divers	8	1 957
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	63 115	94 414
7a Actifs corporels d'exploitation		4 505
7b Comptes courants et caisse	63 115	89 908
7c Actions ou certificats propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	682	5 590
8a Intérêts et loyers acquis non échus	520	3 920
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	162	1 669
TOTAL DE L'ACTIF	178 328	742 662

CHAPITRE 2 – BILAN PASSIF AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
1 Capitaux propres	77 198	77 294
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	3 431	3 431
1b Primes liées au capital social		
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	49 258	49 258
1e Report à nouveau	24 605	23 910
1f Résultat de l'exercice	- 96	695
2 Passifs subordonnés	16 500	41 160
3 Provisions techniques brutes	23 180	556 687
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	160	1 973
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	23 020	541 668
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation		8 727
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		4 319
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions (autres que techniques)		4 795
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires		7 942
7 Autres dettes	61 320	54 278
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	1 284	15 292
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	83	8 199
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	181	
7e Autres dettes :	59 771	30 787
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	1	9 697
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	3 890	9 454
7ee Créanciers divers	55 881	11 636
8 Comptes de régularisation - Passif	129	506
TOTAL DU PASSIF	178 328	742 662

CHAPITRE 3 – COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2021

En K€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
1 Primes acquises	30 615	8 798	21 816	303 614
1a Primes	30 775	8 807	21 968	304 096
1b Variations des provisions pour primes non acquises	-160	-9	-152	-482
2 Produits des placements alloués du compte non technique	-3 119		-3 119	5 155
3 Autres produits techniques	228		228	4 807
4 Charges des sinistres	-20 237	-4 452	-15 784	-257 489
4a Prestations et frais payés	-14 332	-5 690	-8 643	-236 710
4b Charges des provisions pour sinistres	-5 904	1 237	-7 142	-20 779
5 Charges des autres provisions techniques				-146
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-9 705	-1 173	-8 532	-45 260
7a Frais d'acquisition	-7 659		-7 659	-44 672
7b Frais d'administration	-2 046		-2 046	-19 063
7c Commissions reçues des réassureurs		-1 173	1 173	18 476
8 Autres charges techniques	-2 854		-2 854	-14 543
9 Variation de la provision pour égalisation				4 700
RÉSULTAT TECHNIQUE de l'assurance Non-Vie	-5 071	3 173	-8 244	837

CHAPITRE 4 – COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	- 8 244	837
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements	1 017	8 627
3a Revenus des placements	955	8 055
3b Autres produits des placements	62	199
3c Profits provenant de la réalisation des placements		372
4 Produits des placements alloués du compte technique vie		
5 Charges des placements	- 16 158	- 2 429
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 1 112	- 1 591
5b Autres charges des placements	- 15 037	- 836
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 9	- 2
6 Produits des placements transférés au compte technique non vie	3 119	- 5 155
7 Autres produits non techniques	0	17
8 Autres charges non techniques	- 532	- 14
9 Résultat exceptionnel	23 291	- 1 187
9a Produits exceptionnels	1 294 190	1 240
9b Charges exceptionnelles	- 1 270 899	- 2 427
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	- 2 588	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 96	695

CHAPITRE 5 – TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En K€	déc-21	déc-20
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés		331
2a Avals, cautions, garanties de crédits donnés		331
2b Titres et actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e Autres engagements donnés		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		121 690
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		121 690
3c Autres engagements réciproques		
4 Autres val détenues pour compte tiers		
5 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie Investissement ou désinvestissement Rendement Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés Gré à gré Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument Risque de taux d'intérêt Risque de change Risque actions		
7d Par nature d'instruments Contrats d'échange Garantie de taux d'intérêt Contrats à terme Options		
7e Par durée De 0 à 1 an De 1 à 5 ans Plus de 5 ans		

CHAPITRE 6 – DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'article D.441-6 du code de commerce indique que les sociétés doivent mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiements de leurs clients et fournisseurs.

Afin de renseigner ces données, SMACL Assurances s'appuie sur l'analyse du périmètre présentée dans la circulaire FFA du 29 mai 2017 (Cir-Jur-88/2017).

En application de ladite circulaire, les informations indiquées dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

En K€

Montant en TTC	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées						1						0
Montant total des factures concernées		1	0	0	0	1		0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues		0						0				
Montant total des factures exclues		0						0				

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux						Délais légaux				
--	--	---------------	--	--	--	--	--	---------------	--	--	--	--

CHAPITRE 1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

ACTIVITÉ

En 2021, l'activité de SMACL Assurances a été marquée par :

- Un chiffre d'affaires brut de 30,8 M€ pour SMACL Assurances contre 428,1 M€ au 31 décembre 2020,
- Un ratio de sinistres/cotisations (S/C) qui s'élève à 45 % en net de réassurance, sur l'exercice de survenance ;
- Un résultat de réassurance de 3 M€ (en faveur des réassureurs) qui pénalise le résultat de l'exercice ;
- Des éléments exceptionnels liés à l'apport partiel d'actifs et détaillés ci-après ;
- Un résultat de l'exercice 2021 qui s'établit à -0,1 M€.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/2021 de la Société d'assurance mutuelle SMACL Assurances (SAM) a décidé de procéder à l'apport partiel d'actif de son activité d'assurance dommages destinée aux collectivités territoriales, associations et entreprises au profit de la société SMACL Assurances SA (auparavant dénommée MAIF Société ÊTA SA).

Cette opération a été réalisée le 31/12/2021 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2021. Elle s'est traduite par l'apport d'un actif net de 70 M€ constitué de 669 M€ d'actif et de 599 M€ de passif.

À l'issue de cette opération, SAM SMACL Assurances conserve seulement 10 % environ de son bilan du 31/12/2020. L'apport ayant été réalisé en valeur réelle, il se traduit par un résultat exceptionnel de 23,3 M€ et une charge de provision pour impôts de 2,6 M€.

En contrepartie de l'apport, la SAM SMACL Assurances a inscrit des titres de participations à son actif pour un total 86,1 M€ correspondant à 70 M€ de capital et 16,1 M€ de prime d'apport.

Cette prime d'apport ainsi que la perte comptable réalisée par la SA SMACL Assurances sur l'exercice 2021 (-12M€) ont donné lieu à une dépréciation des titres de la SA SMACL Assurances de 15 M€ au 31/12/2021.

L'impact de cette opération sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat est détaillé dans le paragraphe 3 intitulé « Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat ».

REMBOURSEMENT DETTES SUBORDONNÉES

Après autorisation accordée par l'ACPR, la Société d'assurance mutuelle SMACL Assurances (SAM), a procédé fin décembre 2021, au remboursement des titres participatifs pour un montant de 24,7 M€ émis en 2000 pour une durée indéterminée.

PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes présentés ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :
 - Le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version actualisée, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
 - Les dispositions du Code des assurances.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.1 Postes du bilan

a) Placements immobiliers

Les parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Les immeubles qui les constituent sont évalués chaque année par un expert indépendant accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) selon l'article R.343-11 du code des assurances.

La valeur de réalisation de ces immeubles correspond à la moyenne des valeurs obtenues par comparaison directe et par la capitalisation des revenus. Le taux de capitalisation retenu par l'expert tient compte de la destination des locaux, de la qualité de la construction, de l'intérêt de l'emplacement, du risque de liquidité, de sa configuration, de l'état des locaux et de la surface louée.

b) Autres placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 sont composés d'obligations à taux fixe ou variable. L'évaluation retenue est issue de la base d'informations financières de Chorus Linedata. Une double valorisation est à disposition de SMACL Assurances avec la base de données Bloomberg ou encore le référentiel CACEIS — dépositaire principal du portefeuille de titres.

Ces titres, suivant l'article R.343-9 sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres à revenus variables — relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances — sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ces titres sont évalués conformément à l'article R.343-11 du Code des assurances à savoir :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et parts de FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable. Selon la réglementation comptable, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- Pour les titres relevant de l'article R.343-9, il convient d'apprécier le risque de crédit avéré (défaut de paiement, dégradation de notation, ...). Dans ce cas, la provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition corrigé des surcotes/décotes et la valeur de marché du titre.
- Pour les titres relevant de l'article R.343-10, une dépréciation présumée durable s'analyse en prenant en compte la capacité et l'intention de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.
- Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de la réglementation nous amènerait à distinguer les titres à détention longue des autres titres, les placements mobiliers des placements immobiliers et les titres amortissables des titres non amortissables.

Une provision pour dépréciation durable de 15 M€ a été comptabilisée au 31/12/2021 afin de tenir compte de la réduction de valeur de la participation détenue dans SMACL Assurances SA. Cette provision s'explique par l'absence de droit de détention sur la prime d'apport de 16,1 M€ et l'existence d'une perte comptable sur 2021.

c) Créances

Les créances douteuses correspondent aux créances sociétaires dont le recouvrement est incertain à la clôture.

Le risque est apprécié selon l'antériorité de la créance, son stade d'avancement dans la procédure de recouvrement et la situation financière du sociétaire.

d) Autres réserves

Ce poste comprend des réserves facultatives et autres réserves pour un montant de 49 258 K€. Conformément au décret du 7 Mai 2015 - 513 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le montant de la réserve de capitalisation a été transféré dans le poste autres réserves.

e) Passifs subordonnés

Compte tenu du remboursement des titres participatifs de 24,7 M€ opéré fin décembre 2021, le passif subordonné se chiffre à 16,5 M€ au 31/12/21.

Titres Super Subordonnés (6,5 M€)

Émis en juin 2013 avec une maturité initiale de 30 ans, leur remboursement anticipé est possible à partir du 30 juin 2023. La rémunération offerte chaque année correspond à la moyenne quotidienne du taux TEC10 augmentée de 150 bps.

Le taux annuel moyen en 2021 s'établit à 1,54 %.

Titre Subordonné Remboursable (10M€)

Souscrit par l'UMG VYV en juillet 2019 avec une maturité de 10 ans et un taux fixe annuel de 3 %.

f/ Provisions techniques

Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours :

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. La date d'échéance des cotisations étant principalement fixée au 1^{er} janvier, il y a peu de cotisations à reporter.

Au 31 décembre 2021, une provision de 160 K€ pour primes non acquises a été constituée pour les contrats d'assurance pour lesquels l'échéance est différente du 1^{er} janvier. Au 01/01/2021, un montant de 1 973 K€ a été apporté par la SAM SMACL Assurances.

Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

En K€

Nature de la provision	31/12/2020	Apport SMACL Assurances	31/12/2021
des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal, accessoires, dossier par dossier, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés,	439 991	425 778	14 713
des provisions pour sinistres survenus et inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)	52 048	49 988	2 862
une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens	25 596	24 754	4 249
des provisions mathématiques	4 319	4 319	0
des provisions pour sinistres non encore manifestés en assurance construction	24 032	24 032	1 195
des provisions pour égalisation	8 727	8 727	0

Le montant des provisions pour sinistres dossier/dossier correspond au cumul des montants inscrits à l'inventaire dans la base de gestion des dossiers sinistres et découlant des évaluations de sinistres réalisées par la Direction Indemnisation ;

Le montant des provisions pour sinistres tardifs est issu des travaux actuariels d'évaluation par catégorie de risques, sur la base de méthodes coût moyen-fréquence adaptées à chaque catégorie.

Provision d'égalisation

La provision d'égalisation du 31/12/20 d'un montant de 8 727 K€ a été apporté en totalité à la SA SMACL Assurances.

Dans la branche construction, est constituée en complément de la provision pour sinistres dossier/dossier et de la provision pour frais de gestion incluse dans les provisions précédentes, la provision pour sinistres non encore manifestés conformément à l'article A.143-14 du Code des Assurances.

2.2 Compte de résultat

a) Produits de placements : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

L'allocation des produits de placements nets dans le compte technique est calculée comme suit :

$$\begin{array}{c} \text{Provisions techniques}^{(1)} \\ \times \\ \text{Produits nets de placements} \\ \hline \text{(Provisions techniques}^{(1)} + \text{Capitaux propres}^{(2)}) \end{array}$$

(1) Provisions techniques nettes de réassurance augmentées de la réserve de capitalisation.

(2) Capitaux propres excluant la réserve de capitalisation.

b) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées en comptes de classe 9 regroupant les frais généraux par nature. Les déversements en comptes de classe 6 regroupant les frais généraux par destination sont effectués mensuellement. Le plan comptable d'assurance a défini cinq destinations des frais généraux par nature, à savoir les frais liés à l'acquisition, à l'administration, à la gestion des sinistres, à la gestion financière et les autres charges techniques.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- imputation sans application de clés pour les charges affectables directement par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, SMACL Assurances utilise des clés de répartition basées sur deux critères principaux :
 - les salaires
 - le personnel (nombre, activité, sites où exercent les salariés)

DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Toutes les charges directement affectables dans les comptes de destination ont été préalablement imputées dans les comptes par nature afin d'obtenir l'équilibre entre les comptes de la « classe 6 » et les comptes de la « classe 9 ».

CHANGEMENTS DE MÉTHODE OU DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Aucun changement n'est à noter en 2021.

CHAPITRE 3 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

LE BILAN

3.1 Les mouvements ayant affecté les éléments d'actifs

a) Les actifs incorporels

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Logiciels	55 567	55 567	0	0	0

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation aux amortissements de l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Logiciels	21 489	21 489	0	0	0

b) Les terrains et constructions

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0		0	0	0	0
Parts, actions de SCI non cotées et comptes courants	24 411	17 071	0	0	7 339	2

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Parts et actions de SCI non cotées	0	0	0	0	0	2

c) Immobilisations corporelles

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	18 941	18 941	0	0	0	0

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	14 436	14 436	0		0	0

3.2 Les placements autres que ceux visés au paragraphe 2.1

a) Brut - en K€

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers					
Actions cotées/AVF	431	431	0	0	0
SICAV + FCP diversifiés	5 366	5 366	0	0	0
Actions Titres Particuliers non cotés/Lib	945	945	0	0	0
Obligations cotées/État	3 448	1 931	0	0	1 516
Obligations cotées/ secteur public	255 413	216 924	0	1 692	36 797
Obligations indexées	0	-	0	0	0
Obligations non cotées	7 500	7 500	0	0	0
Certificats/Dépôts	0	-	0	0	0
BMTN négociables	0	-	0	0	0
Nantissements SICAV + FCP	0	-	0	0	0
Nantissements BMTN	5 000	5 000	0	0	0
Autres dépôts établis	109 058	109 058	0	0	0
Créances pour Espèce/Cédante	1 108	-	0	1 108	0
Actions non cotées/ E. liées	0	-	0	0	0
Titres de participation SMACL Assurances SA	0	-	86 115	0	86 115
Sous-total	388 270	347 156	86 115	2 800	124 428
Placements/PT en U.C.	0	-	0	0	0
Sous-total	0	-	0	0	0
TOTAL	388 270	347 156	86 115	2 800	124 428

b) Amortissements et dépréciation

Brut - en K€

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers					
Provision dépréciation actions cotées	124	0		124	0
Provision dépréciation actions non cotées	200	0		200	0
Provision dépréciation obligations cotées	469	0		469	0
Provision dépréciation entreprises liées	0	0	15 010	0	15 010
Sous-total	793	0	15 010	793	15 010
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
TOTAL	793	0	15 010	793	15 010

c) Net - en K€

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers			
Actions cotées/AVF	307	431	0
SICAV + FCP diversifiés	5 366	5 366	0
Actions Titres Particuliers non cotés/Lib	745	945	0
Obligations cotées/État	3 448	1 931	1 516
Obligations cotées/secteur public	254 945	216 924	36 797
Obligations indexées	0	0	0
Obligations non cotées	7 500	7 500	0
Certificats / Dépôts	0	0	0
BMTN négociables	0	0	0
Nantissements SICAV + FCP	0	0	0
Nantissements BMTN	5 000	5 000	0
Autres dépôts établis	109 058	109 058	0
Créances pour Espèce/Cédante	1 108	0	0
Actions non cotées / E. liées	0	0	0
Titres de participation SMACL Assurances SA	0	0	71 105
Sous-total	387 477	347 156	109 418
Placements/PT en U.C.	0	0	0
Sous-total	0	0	0
TOTAL	387 477	347 156	109 418

3.3 État des placements

L'état récapitulatif - en K€

I - 1/ Placements (postes 3 et 4 de l'actif du bilan)		Bilan 2021 SAM			Apport SMACL Assurances au 01/01/2021 (en valeur brute *)	Bilan 2020 global (SAM + SA)		
		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)
Placements immobiliers	1	2	2	16	24 411	24 411	24 411	38 101
Actions et autres titres à revenus variables	2	86 115	71 105	71 105	1 377	1 377	1 053	1 680
OPCVM (autres que ceux visés au 4)	3	0	0	0	0	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	4	0	0	0	5 366	5 366	5 366	5 317
Obligations et titres à revenus fixes	5	38 314	38 347	40 241	231 355	271 361	271 256	289 231
Prêts hypothécaires	6	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts	7	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	8	0	0	0	1 108	1 108	1 108	1 108
Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements		0	0	0	109 058	109 058	109 058	109 058
Actifs en UC	10	0	0	0	0	0	0	0
IFT	11	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12	124 430	109 453	111 362	372 675	412 681	412 252	444 495
Récapitulatif par mode d'estimation								
Valeurs estimées R.343-9	1	38 314	38 347	40 241	231 355	266 361	266 256	283 220
Dont solde non encore amorti	2	0	0	0	0	0	0	0
Dont solde non encore repris	3	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs estimées R.343-10	4	86 116	71 106	71 121	141 320	141 320	140 996	155 264
valeurs estimées R.343-13	5	0	0	0		0	0	0
Récapitulatif par affectation						0		
Affect. repr. prov. techn.	6	124 430	109 453	111 362	372 675	406 573	406 144	437 376
Garant. engag. env. inst. prévoy.	7	0	0	0		0	0	0
Valeurs déposées chez cédants	8	0	0	0		1 108	1 108	1 108
Affect. repr. prov. techn. spéc.	9	0	0	0		0	0	0
Autres affect. ou sans affect.	10	0	0	0		5 000	5 000	6 011
II - Autres actifs affect. repr.	15	0	0	0		0	0	0
III - Val. appart. instit. prévoy.	20	0	0	0		0	0	0
Détail des terrains et constructions								
Immobili utilis activite propre	31	0	0	0		0	0	0
Droits réels	32	0	0	0		0	0	0
Parts de s.i ou soc. fonc.	33	2	2	16		0	0	0
Autres immobilisations	34	0	0	0		0	0	0
Droits réels	35	0	0	0		0	0	0
Parts de s.i ou soc. fonc.	36	0	0	0	24 411	24 411	24 411	38 101
TOTAL	37	2	2	16	24 411	24 411	24 411	38 101
Dont acomptes	38	0	0	0	0	0	0	0

3.4 Tableau des créances et des dettes

a) Créances - en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2021	Apport SMACL Assurances	Total 2020
Primes à émettre	280	0	0	280	3 176	3 722
Créances nées d'opérations d'assurance directe	998	0	0	998	14 671	15 956
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	21 755	21 755
Personnel	0	0	0	0	25	25
État, impôt et taxes	673	0	0	673	2 243	2 243
Autres créances	8	0	0	8	1 895	1 957
TOTAL	1 959	0	0	1 959	43 764	45 657

Le poste « créances nées d'opérations d'assurance directe » comprend les créances auprès des assurés pour un montant de 1 156 K€ et la provision pour dépréciation associée pour un montant de -158 K€.

Au 01/01/21, la SAM SMACL a apporté 15 620 K€ de créances assurées et 1 879 K€ de provisions créances douteuses.

b) Dettes- en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2021	Apport SMACL Assurances	Total 2020
Dettes pour dépôts	0	0	0	0	7 942	7 942
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	1 284	0	0	1 284	14 351	15 292
Dettes nées d'opérations de réassurance	83	0	0	83	8 055	8 199
Dettes envers établissements de crédit	181	0	0	181		0
Personnel	1	0	0	1	9 697	9 697
État, Sécurité Sociale	3 890	0	0	3 890	9 373	9 454
Créanciers divers	55 881	0	0	55 881	9 570	11 636
TOTAL	61 320	0	0	61 320	58 988	62 220

Le poste « créanciers divers » comprend le compte courant ouvert entre la SA et la SAM pour un total de 54 327 K€.

Il reprend les flux liés à la rétroactivité comptable de l'opération d'apport partiel d'actif.

Les charges à payer et produits à recevoir sont :

	Détail	TOTAL 2021
Débiteurs divers	Acompte sur ristourne courtage	0
	Divers	1
Créanciers divers	Charges d'emprunts subordonnés	188
	Commissions	95
	Honoraires	313
	Prestations informatiques	0
	Contribution FGAO	300
	Autres	224
État, Sécurité sociale	Contribution sociale de solidarité	489
	Taxe sur les véhicules de société	18
	Divers	0

3.5 Sinistres et provisions

a) Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours, y compris la provision de gestion - en K€

	bilan 2021	Apport SMACL Assurances	bilan 2020
Provisions sinistres à payer brutes	27 988	708 425	729 950
Prévisions de recours à encaisser	4 968	179 554	183 963
Provisions sinistres à payer nettes	23 020	528 872	545 987

b) Liquidations des provisions de sinistres antérieurs - en K€

		bilan N	bilan N	bilan N	bilan N-1
		Opérations brutes	Opérations reass	Opérations nettes	Opérations nettes
Provisions pour sinistres ouverture	11	516 072	150 985	365 087	345 383
Apport SMACL Assurances		499 798	146 605	353 193	
Prest. payées exerc sur ex. ant.	12	5 103	4 535	568	130 784
Provisions sin. clôture sur ex. ant.	13	10 750	1 128	9 622	214 328
boni/mali (=11-12-13)	14	421	-1 282	1 704	270

c) État des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Ensemble des opérations hors assurance construction – brut de réassurance – en K€

Inscrites au bilan social des entreprises agréées pour les opérations mentionnées
au 3^e de l'article L.310-1 du Code des Assurances.

**Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de
survenance et de la provision pour sinistres à régler.**

	Année d'inventaire	Exercices de survenance				
		N-4	N-3	N-2	N-1	Ex. Invent.
N-2 (1)	Règlements	243 819	241 635	114 997		
	Provisions	46 577	101 810	221 221		
	TOTAL des sinistres (S)	290 396	343 445	336 218		
	Primes acquises (P)	398 553	405 079	409 091		
	Pourcentage (S/P)	72,86 %	84,78 %	82,19 %		
N-1 (1)	Règlements	261 452	276 518	227 809	93 391	
	Provisions	25 662	60 785	118 139	213 117	
	TOTAL des sinistres (S)	287 114	337 303	345 948	306 508	
	Primes acquises (P)	395 882	401 363	409 960	427 251	
	Pourcentage (S/P)	72,53 %	84,04 %	84,39 %	71,74 %	
N (1)	Règlements	267 585	299 214	272 803	206 914	5 257
	Provisions	17 370	39 807	71 658	104 483	8 021
	TOTAL des sinistres (S)	284 956	339 021	344 461	311 397	13 278
	Primes acquises (P)	396 000	401 632	410 244	431 052	31 082
	Pourcentage (S/P)	71,96 %	84,41 %	83,96 %	72,24 %	42,72 %

(1) À compter de l'exercice de survenance 2021, le S/P est au périmètre de la SAM.

Pour les années antérieures, le S/P est au périmètre de la SA + SAM SMACL Assurances.

3.6 Informations complémentaires

Compte de régularisation - Article 23 du décret n° 83-1020 du 29/11/1983, alinéas 3 et 4

Comptes de régularisation actif - en K€

Libellé	2021	Apport SMACL Assurances	2020
Intérêts et loyers acquis et non échus	520	3 385	3 920
Autres comptes de régularisation	162	800	1 669
TOTAL	682	4 185	5 590

Comptes de régularisation passif - en K€

Libellé	2021	Apport SMACL Assurances	2020
Amortissement de remboursement de titres obligataires	129	0	506
TOTAL	129	0	506

Suivi des Provisions - en K€

Libellé	2020	Apport SMACL Assurances	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2021
Amortissements dérogatoires	4 596	0		4 596	0
Provision pour risques/litiges	199	-199			0
Provision pour dépréciation comptes clients	2 100	-1 879	55	119	158
Autres provisions pour dépréciations	1 093	-1 093	15 010		15 010
TOTAL	7 987	-3 170	15 065	4 715	15 168

LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.7 Ventilation des produits et des charges de placements

En K€

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	-		
Revenus des placements immobiliers	2	0	2
Revenus des autres placements		920	920
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)		33	33
TOTAL	2	953	955
Frais financiers		56	56
Total des autres produits de placements	0	62	62
Total des autres charges de placements	0	16 101	16 101
TOTAL	0	16 096	16 096

3.8 Compte de résultat par catégorie

En K€

Rubriques			2021	2020
1	Primes acquises	(1a+1b)	30 615	427 627
	1a Primes		30 775	428 133
	1b Variations des PNA		-160	-506
2	Charges des prestations	(2a+2b)	20 237	338 751
	2a Prestations et frais payés		14 332	309 907
	2b Charges des provisions pour prestations et diverses		5 904	28 844
	A SOLDE DE SOUSCRIPTION		10 378	88 876
5	Frais d'acquisition	l.7a du CR	7 659	44 672
6	Autres charges de gestion nettes	l.7b +l.8 +l.3 du CR	4 671	28 800
	B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		12 330	73 473
7	Produits des placements	l.2 du CR	-3 119	5 155
8	Participation aux résultats	l.6 du CR	0	0
	C SOLDE FINANCIER		-3 119	5 155
9	Part des réassurances dans les primes acquises	l.1a +l.1b du CR	8 798	124 013
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	l.4a du CR	5 690	73 197
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	l.4b+l.5+l.9 du CR	-1 237	12 619
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	l.6 du CR	0	0
13	Commissions reçues des réassureurs	l.7c du CR	1 173	18 476
	D SOLDE DE RÉASSURANCE		-3 173	19 721
	RÉSULTAT TECHNIQUE		-8 244	837
	HORS COMPTE :			
12	Provisions pour PNA (clôture)	poste 3a du bilan passif	160	1 973
13	Provisions pour PNA (ouverture)	poste 3a du bilan passif	1 973	1 467
	Apport SMACL Assurances		1 973	
14	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	poste 3d du bilan passif	23 020	541 668
15	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	poste 3d du bilan passif	541 668	508 270
	Apport SMACL Assurances		524 552	
16	Autres provisions techniques (clôture)	postes 3f, 3g et 3i du bilan	0	13 046
17	Autres provisions techniques (ouverture)	Passif	13 046	17 600
	Apport SMACL Assurances		13 046	

Rubrique	Catégories											
	Dommages corporels (indiv.)		Dommages corporels (coll.)		Automobile			Dommages aux biens			Catastrophes Naturelles	Responsabilité civile générale
					Responsabilité civile	Dommages	Total	Particuliers	Professionnels	Total		
1. Cotisations acquises	3 126	0	2 619	2 364	4 983	-128	4 044	3 917	426	8 647		
a. Cotisations	3 126	0	2 623	2 367	4 990	-128	4 050	3 922	426	8 658		
b. Charges des provisions pour primes non acquises	0	0	-4	-3	-7	0	-5	-5	-1	-11		
2. Charges des prestations	1 254	0	2 872	3 672	6 544	0	2 490	2 490	-102	4 928		
a. Prestations et frais payés	913	0	2 068	3 016	5 084	0	3 536	3 536	208	1 684		
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	341	0	804	657	1 460	0	-1 045	-1 045	-310	3 243		
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 871	0	-252	-1 309	-1 561	-128	1 554	1 426	528	3 719		
5. Frais d'acquisition	126	0	1 552	1 045	2 598	0	2 959	2 959	326	1 317		
6. Autres charges de gestion nettes	77	0	947	638	1 585	0	1 805	1 805	199	803		
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	202	0	2 499	1 683	4 182	0	4 764	4 764	525	2 121		
7. Produits des placements	-458	0	-671	-1 262	-1 933	0	1 174	1 174	96	-516		
C. SOLDE FINANCIER	-458	0	-671	-1 262	-1 933	0	1 174	1 174	96	-516		
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	811	0	749	657	1 407	9	1 620	1 628	251	2 520		
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	162	0	259	584	842	0	3 759	3 759	182	228		
Commissions acceptation												
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	53	0	433	183	615	-1	-2 168	-2 169	-163	398		
13. Commissions reçues des réassureurs	16	0	93	89	183	0	157	157	3	409		
D. SOLDE DE REASSURANCE	-579	0	35	199	234	-10	128	118	-228	-1 485		
RÉSULTAT TECHNIQUE	632	0	-3 387	-4 055	-7 443	-138	-1 908	-2 046	-129	-404		
HORS COMPTE												
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	0	0	4	3	7	0	5	5	1	11		
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	1 089	0	2 308	1 586	3 893	0	3 933	3 933	140	8 625		
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	747	0	1 504	929	2 433	0	4 978	4 978	450	5 382		
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Bilan d'ouverture = SAM 31/12/20 — apport partiel d'actif

Rubrique	Catégories											Total général
	Protection juridique	Assistance	Pertes pécunières	Transport	Construction dommage	Construction RC	Autres	Affaires directes Total	Acceptation en assurance			
1. Cotisations acquises	8 618	506	50	33	284	26	0	30 614	0			30 614
a. Cotisations	8 621	507	50	33	416	26		30 774	0			30 774
b. Charges des provisions pour primes non acquises	-2	-1	0	0	-132	0		-160	0			-160
2. Charges des prestations	1 559	770	0	0	2 767	27	0	20 237	0			20 237
a. Prestations et frais payés	504	770	0	0	1 631	3		14 332	0			14 332
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 056	0	0	0	1 135	23		5 904	0			5 904
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	7 059	-264	50	33	-2 483	-1	0	10 377	0			10 377
5. Frais d'acquisition	147	43	0	0	142	1		7 659	0			7 659
6. Autres charges de gestion nettes	90	26	0	0	86	0		4 671	0			4 671
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	237	69	0	0	228	1	0	12 330	0			12 330
7. Produits des placements	53	-499	0	0	-1 035	-2		-3 119	0			-3 119
C. SOLDE FINANCIER	53	-499	0	0	-1 035	-2	0	-3 119	0			-3 119
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	2 095	0	0	36	47	2		8 798	0			8 798
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	507	0	0	0	9	0		5 690	0			5 690
Commissions acceptation								0	0			0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	14	0	0	0	15	0		-1 236	0			-1 236
13. Commissions reçues des réassureurs	402	0	0	2	0	0		1 173	0			1 173
D. SOLDE DE RÉASSURANCE	-1 172	0	0	-34	-23	-2	0	-3 172	0			-3 172
RÉSULTAT TECHNIQUE	5 704	-832	50	-2	-3 769	-6	0	-8 244	0			-8 244
HORS COMPTE								0				0
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	2	1	0	0	132	0		160	0			160
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	0	0	0	0	0	0		0	0			0
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	4 181	0	0	0	1 135	23		23 020	0			23 020
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	3 126	0	0	0	0	0		17 116	0			17 116
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	0	0	0		0	0			0
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	0	0	0		0	0			0

Bilan d'ouverture = SAM 31/12/20 — apport partiel d'actif

3.9 Charges du personnel, commissions, primes brutes émises, portefeuille

a) Ventilation des charges de personnel

En K€

Libellé	2021	2020
Salaires	4 920	37 266
Pension de retraite		
Charges sociales	2 026	15 294
Autres	82	976
TOTAL	7 028	53 536

b) Commissions de l'assurance directe

En K€

Libellé	2021	2020
Commissions d'acquisition	1 761	18 318
Commissions d'administration	0	21
Commissions sur sinistres	0	0
TOTAL	1 761	18 339

3.10 Proposition d'affectation du résultat

En K€

DÉBIT			CRÉDIT	
Report à nouveau précédent débiteur	1		24 605	Report à nouveau précédent créditeur
Perte de l'exercice	2	96	0	Bénéfice de l'exercice
Dividendes	3			
Tantièmes	4			
Affectation aux résultats pour plus-values	5			
Affectation aux autres réserves	6			Prélèvement sur réserves
Autres répartitions prélèvement sur report à nouveau	12			
Report à nouveau (bénéfice)	17	24 509		Report à nouveau (perte)
TOTAL	18	24 605	24 605	TOTAL

3.11 Variation des capitaux propres

En K€

Libellé	2020	Affectation du résultat 2020	Mouvements de l'année	Imputation dépréciation durable	Résultat 2021	2021
Capital	3 431					3 431
Réserves statutaires	49 258					49 258
Report à nouveau	23 910	695				24 605
Résultat de l'exercice (bénéfice)	695	-695				0
Résultat de l'exercice (déficit)			-	-	-96	-96
Capitaux propres	77 294	0	0	0	-96	77 198

3.12 Produits et charges

a) Produits et charges exceptionnels

En K€

Libellé	2021
Produits exceptionnels	1 294 190
Charges exceptionnelles	-1 270 899
Résultat exceptionnel	23 291

Dans le cadre de l'apport partiel d'actifs réalisé en valeur réelle à la SA SMACL Assurances, un produit exceptionnel de 23,3 M€ a été comptabilisé.

Les éléments qui concourent à ce montant sont les suivants :

- 28 M€ de plus-value sur les actifs financiers ;
- -9,3 M€ de moins-value sur les actifs incorporels ;
- 4,6 M€ de reprise d'amortissement dérogatoire.

b) Produits et charges non techniques

En K€

Libellé	2021
Produits non techniques	4 136
Charges non techniques	-16 690
Solde non technique	-12 554

Ce solde est principalement constitué des produits et charges de placement.

c) Impôt sur les bénéfices

SMACL Assurances n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021.

L'apport partiel d'actif est placé sous le régime de faveur (CGI art. 210A et 210B).

3.13 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, ce rapport indique le montant des honoraires TTC figurant au compte de résultat de l'exercice :

En K€	2021	2020
Honoraires afférents à la certification des comptes		
Groupe Y	51	89
Mazars	51	89

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.15 Engagements

	2021	2020
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés	0	331
Avals, cautions, garanties	0	331
3. Engagements réciproques	0	121 690
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	0	121 690
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. En cours d'instruments financiers à terme		

L'ensemble des engagements a été transféré à la SA SMACL Assurances.

AUTRES INFORMATIONS

3.14 Effectif moyen (CDI et CDD)

TOTAL EFFECTIF	2021 SAM avant transfert	2020 SAM
TOTAL	858	861
Direction	11	9
Cadres	384	378
Employés	463	474

L'ensemble du personnel de la SAM SMACL Assurances a été transféré à la SA à la date de réalisation de l'apport, soit le 31/12/21.

3.15 Rémunérations allouées dans l'exercice

En K€

Libellé	2021	2020
Indemnités des membres du CA	244	182
Rémunération de la Direction Générale (mandat, activité salariée, indemnités)	275	218
Eng. retr. memb. org. administr.	-	-
Eng. retr. org. direct. ou surveil.	-	-

3.16 Indemnités de fin de carrière

En application de la recommandation CNC n° 2003-R-01, la SAM SMACL Assurances a souscrit en 2007 un contrat auprès d'une société d'assurances pour couvrir cet engagement. Son personnel étant transféré à la SA SMACL Assurances, ce contrat l'est tout autant.

Néanmoins une cotisation de 62 K€ a été comptabilisée à ce titre en 2021 compte tenu du temps consacré à l'activité par son personnel.

3.17 Tableau des filiales et participations

En K€		SCI Hauts de Souché	SA SMACL Assurances
Adresses		141 Avenue Allende 79031 Niort	141 Avenue Allende 79031 Niort
Capital		15	255 037
Capitaux propres y compris les provisions réglementées mais non compris le capital ni le résultat de l'exercice		1 702	16 115
Quote-part de capital détenu		0,20 %	27,45 %
Valeur comptable des titres	brute	0,03	86 115
	nette	0,03	71 105
Prêts et avances consenties		2	0
Cautions et aval		0	0
Chiffre d'affaires hors taxes		799	387 708
Résultat social		480	-12 091
Dividendes versés		0	0

3.18 Combinaison

La SAM SMACL Assurances est combinée par l'UMG Groupe VYV, Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75 755 Paris Cedex 15.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de la SAM SMACL Assurances étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays.

Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier sur des marchés où les primes de risque et les effets de volatilité se sont tendus du fait de la conjoncture internationale.

TITRE 7 – ACTIVITÉ EN MATIÈRE D’INNOVATION

ATELIERS STRATÉGIQUES

Le projet stratégique 2016/2020 étant arrivé à échéance, le conseil d’administration a entrepris de mener une réflexion sur les sujets devant faire l’objet d’un positionnement SMACL Assurances.

L’entreprise ne devant pas rester inerte face à ses défis propres ni face aux mutations qui concernent ses assurés, il a paru indispensable de la doter de nouvelles lignes directrices qui lui permettront d’évoluer dans son environnement et à faire valoir ses atouts et son expertise.

Dans ce cadre, les membres du conseil d’administration et les membres du comité de direction ont entrepris une démarche d’analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités de SMACL Assurances. De cette démarche, cinq thèmes majeurs ont été identifiés comme devant figurer dans les prochaines orientations stratégiques :

1. Quelles sont les conséquences des crises récurrentes et de la modification de l’environnement sur le fonctionnement interne de nos sociétaires et leurs besoins ?
2. Comment une mutuelle comme la nôtre peut-elle se différencier auprès des sociétaires de demain pour les satisfaire ?
3. À l’heure du digital et de l’innovation, quelle qualité de service devons-nous concrètement offrir aux sociétaires ?
4. À l’heure de la généralisation du travail à distance, comment apporter plus d’agilité et de proximité dans notre organisation ?
5. Comment mieux valoriser l’expérience sociétaire ?

Des ateliers réunissant des élus du conseil et de l’assemblée générale ainsi que des salariés ont eu lieu au printemps et à l’automne sur ces cinq thématiques. Cette synergie institutionnelle et opérationnelle a donné lieu à des échanges riches, constructifs et engagés. Les ateliers ont permis aux parties prenantes de mieux se connaître et d’apporter mutuellement leurs connaissances. Les ateliers ont donné lieu à des synthèses de réflexion et à des propositions d’actions.

En 2022, les suites concrètes de ces travaux seront définies en collaboration avec les équipes de SMACL Assurances SA. Le Directeur général de SMACL Assurances SA a confirmé que ces travaux très riches pourront intégrer les réflexions menées dans le cadre du plan stratégique de la MAIF sur l’activité Personnes Morales (« BtoB »). Le conseil d’administration de SMACL Assurances (société d’assurance mutuelle) poursuivra également ses réflexions, plus particulièrement sur le thème de l’innovation.

TITRE 8 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR A LA CLÔTURE DES COMPTES

Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de SMACL Assurances étant donné l'absence d'expositions directes et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier sur des marchés où les primes de risque et les effets de volatilité se sont tendus du fait de la conjoncture internationale.

TITRE 9 – MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2021

Monsieur Frédéric Costard Directeur Général
Madame Véronique Thomas..... Directrice Générale Déléguée

Mandats des membres du Conseil d'administration et de la direction générale auprès d'autres sociétés

Monsieur Jean-Luc De Boissieu, Président du Conseil d'administration de SMACL Assurances, est également :

- Auditeur au sein du Conseil d'administration de la MNT,
- Membre du Conseil d'administration de l'UMG VYV
- Président du Conseil d'administration de SMACL Assurances SA depuis le 01/01/2022

Monsieur Jérôme Saddier, Membre du Conseil d'administration de SMACL Assurances jusqu'au 30 juin 2021, est également :

- Vice-président délégué du Crédit coopératif,
- Vice-président de la SA Tise,

Madame Sylvie Mathieu, Membre du Conseil d'administration de SMACL Assurances est également membre du Conseil d'administration de l'UMG VYV,

Monsieur Frédéric Costard, Directeur général de SMACL Assurances jusqu'au 31 décembre 2021 est également censeur au sein du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelle Assistance.

Madame Véronique Thomas, Directrice générale déléguée, jusqu'au 31 décembre 2021 est également membre du Conseil d'administration de la SCCI Arcade.

TITRE 10 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est joint dans l'annexe aux comptes reprise ci-avant (3.17).

